

ARRETE N° 37/2025/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de LIVAROT-PAYS D'AUGE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU l' article R 411-8 du Code de la Route,

VU l'article 610-5 du Code Pénal

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Madame BLACNHE Gwendoline représentante de la société Energie service qui se trouve ZI du Bray 53600 EVRON.

CONSIDERANT QUE DANS LE CADRE DE L'EVACUATION D'UNE CITERNE IL CONVIENT DE RESERVER 4 PLACES DE STATIONNEMENT AU 34 RUE MARECHAL FOCH A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CES TRAVAUX ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de faciliter l'évacuation d'une citerne, 4 places de stationnement seront réservées à Madame BLANCHE Gwendoline au 34 rue Maréchal Foch à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge **le Lundi 3 Mars 2025 de 08h00 à 12h00.**

ARTICLE 2 : Des barrières seront mises en place par les agents des services techniques de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour délimiter la zone réservée.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Police Municipale.
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Livarot..

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE

Le 25 Février 2025

Le Maire déléguée

Vanessa BONHOMME

